



FORUM : UNESCO

QUESTIONS : Comment devons-nous lutter contre le manque d'éducation des enfants dans le monde ?

SOUVIS PAR : Royaume-Uni

Projet de résolution UNESCO sur l'accès et la qualité de l'éducation

Le Royaume-Uni,

Reconnaissant le rôle crucial de l'UNESCO dans la promotion de l'éducation dans le monde pour réduire les inégalités dû à son manque, de la Science et la Culture pour lutter contre la désinformation et sa propagation,

Prenant acte du nombre significatif d'enfants qui n'ont pas accès à l'éducation dans le monde, nombre qui prend des proportions de plus en plus significatives,

Rappelant le traité de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) signé par 196 Etats membres en novembre 1989, qui énonce les droits fondamentaux des enfants et qui peut juridiquement restreindre les Etats signataires,

Saluant les efforts déjà entrepris par des organisations internationales, des gouvernements et des ONG pour permettre l'accès à l'éducation, notamment des filles, dans plusieurs pays,

Conscient des difficultés rencontrées pour établir des normes universelles face à des cultures, religions, valeurs qui varient selon les régions du monde et les pays qui les composent,

Préoccupé par les dangers et les inégalités liés au manque d'éducation des populations les plus en difficulté, touchant plusieurs dizaines de millions d'enfants à travers le monde, qui ne peuvent pas ou sont forcés à ne pas accéder à cet enseignement,

1. *Invite* les Etats membres à réellement mettre en place des moyens pour faciliter l'accès à l'éducation pour tous, comme le promettait la CIDE pour 2015 ;

2. *Recommande* la mise en place de sanctions plus forte contre les pays qui ne respecte pas leur engagement de fournir une éducation juste et de qualité à leur population ;
 - a. en commençant par couper toutes relations politiques ou commerciales internationale avec les Etats qui s'oppose complètement avec l'éducation égalitaire des filles et des garçons
 - b. en continuant par des interventions des gouvernements ou ONG capables d'en apporter dans le cadre de mission éducative dans les États pour lesquels la situation est la plus critique.
3. *Encourage* les États membres à mettre en place un "programme d'éducation minimum" qui serait le seuil le plus bas d'éducation que tout Etat devrait au moins promulguer à sa population, sous peine de sanctions ;
4. *Demande* à l'UNESCO de mener plus d'actions pour palier à ce manque d'éducation dans les Etats qui essayent de fournir une éducation décente à sa population mais qui n'y arrive pas encore totalement de manière autonome ;
5. *Propose* la création d'un fonds dédiés à l'éducation des enfants dans les pays qui en ont le plus besoin, dans lequel l'UNESCO pourra se réserver le droit d'emprunter des fonds pour financer ses projets liés à l'éducation ;
6. *Souligne* l'importance de réorganiser une convention à Dakar pour redéfinir les règles sur l'éducation des enfants et surtout les sanctions qui doivent être prises contre les Etats fautifs.